

Ville de La Mure (Isère).

Construction des Écoles de filles.

Pose de première pierre, - 2^e procès-verbal.

Extrait gravé sur la plaque commémorative
enfermé dans le coffre :

République Française,
Liberté, Égalité, Fraternité.
M. Sadi Carnot Président,

Ville de La Mure (Isère).

Le 24 Juillet 1888 a été posée la première pierre de cette école de filles par
M. Deluns-Montaud, Ministre des Travaux publics, en
présence de M. Delatte, Préfet du département, M. Gérard, Recteur
de l'Académie, M. Caillé Inspecteur primaire.

Sous l'administration municipale de :

M. M^{rs} Cléon-Ducollet, Maire.

Besson Emile } Adjoint
Joubert César, }

Béthoux Jules,
Croussier Séraphin
Brachon Jean,
Béthoux Eugène,
Longin André
Dubois-Chabert Henri
Frost Emmanuel

Béthoux Augustin,
Morel Eugène,
Gaillard Paul,
Roux Jules,
Arthaud Louis,
Bernard Germain,
Belmont Paul

Manoël Adolphe
Revol Henri,
Robequain Eugène
Lafond Lucien
Zehar Victor,
Rival Prosper.

Conseillers municipaux.

M. Bianchi Architecte, ——— M. Montant Conducteur.

M. M^{rs} Oubonoux frères, - Entrepreneurs.

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit et le jeudi vingt-trois août, à huit heures du matin.

Le Conseil municipal de la ville de La Mure, sur la convocation de son Président, et en présence de M. Caïre Inspecteur de l'enseignement primaire, représentant l'Académie, s'est rendu sur le chantier de construction des Ecoles de filles, place Lerrouzat, pour procéder à la cérémonie dont il va être parlé ci-après. Et, préalablement, il est rappelé les faits suivants :

Dans la nuit du 24 au 25 Juillet dernier, des malfaiteurs restés inconnus ont renversé la pierre de taille qui recouvrait celle contenant le coffre dont il est question au procès-verbal de pose de première pierre de cet édifice. Au moyen de pressions à froid, ils ont extrait le coffre qu'ils ont volé.

Le 25 Juillet au matin, toute la population honnête de la ville a été péniblement impressionnée en apprenant ce forfait; une grande émotion a régné durant plusieurs jours.

Le crime a été accompli sans qu'aucun témoin ait pu en révéler les auteurs ni les circonstances. La cassette ne contenait que 8^{fr.} en diverses pièces de monnaie, ce qui laisse supposer que le but poursuivi par les scélérats n'était point de s'approprier les huit francs, mais bien de détruire les documents historiques placés dans la pierre. Malgré les recherches actives de la justice, les coupables n'ont point été découverts ni les objets volés retrouvés.

L'Assemblée municipale n'a point voulu laisser un crime aussi odieux sans réparation, et il a été procédé comme suit :

La plaque commémorative a été gravée à nouveau, le procès-verbal rétabli, des pièces de monnaie frappées en l'année 1888 réunies, et le tout remplacé dans un coffret semblable au premier, lequel a été scellé en la même forme, puis remplacé dans la pierre décrite au premier procès-verbal. En séance tenante, le coffret a été scellé avec du ciment et la construction en pierre de taille de Lafrey élevée jusqu'à la hauteur du premier étage dans la même journée.

En présence des Conseillers municipaux et fonctionnaires soussignés, réunis sur les lieux dans un même sentiment de respect et de dévouement aux Ecoles populaires, et aussi dans un esprit de solidarité en réparation du crime précité.

Lecture faite du présent procès-verbal par M. le Maire toutes les personnes présentes ont signé sur place et sur les deux originaux.

M. Duval
 Maire et maire de la ville.

Bethoux Augustin	Faubert	Desai Deuxième
Bethoux Edyine	Bethoux	Revolto
Dubois Gabriel	Lafont Lucien	
Longin André	Prosper	Caumont
L. Laine	Montant	Francis architecte
F. Laine	Brachon	Abbonnes